



Charte d'entretien DES ESPACES PUBLICS

AUVERGNE

commune

Niveau 3 : ne traitez plus chimiquement



Opération réalisée dans le cadre des actions
du Groupe PHYT'EAUVERGNE

www.phyteauvergne.fr

acteur d'



Contact

contact@fredon-auvergne.fr
04 73 42 14 63

www.fredon-auvergne.fr



Financeurs



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Établissement public du ministère du développement durable



Avec l'autorisation des créateurs : CG61, SDE61, CG50, CG14, AELB, AESN et Fredon BN

Charte d'entretien des espaces publics

- AUVERGNE -

TRAITEZ MIEUX, TRAITEZ MOINS, NE TRAITEZ PLUS CHIMIQUEMENT

Niveau 3 d'engagement :

La commune de

représentée par son maire

autorisé à signer la présente charte par
délibération du

s'engage à : _____

1. ne plus appliquer de produits phytosanitaires,
2. ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires,
3. inviter les habitants de la commune à ne plus utiliser ces produits chez eux.

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter de ce jour.

Le non-respect de cet engagement entraînera le remboursement total ou partiel des sommes engagées par les différents partenaires dans le cadre de cette charte.

La commune s'engage également à se soumettre à des contrôles réguliers pour le maintien de l'attribution du label.

Fait en 2 exemplaires à _____

le _____

Signature

La FREDON Auvergne s'engage :

1. à apporter à la commune signataire une aide technique :
 - propositions de solutions pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires
 - aide à la sensibilisation des administrés
2. après contrôle du respect des engagements pris par la commune, à présenter le bilan de la contre-visite au comité de labellisation de la charte.
3. à promouvoir au niveau régional les efforts mis en oeuvre par la commune.



Charte
d'entretien
DES ESPACES

Charte
d'entretien
DES ESPACES